

AGIR

SUR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL



Entreprises et associations de **L'AIDE À DOMICILE**, la prévention du risque routier professionnel est aussi une priorité. Le risque routier est la première cause de mortalité au travail. Alors en prendre conscience, c'est déjà agir. **Pour repérer et prévenir, continuons de nous mobiliser !**

1ÈRE CAUSE DE MORTALITÉ AU TRAVAIL



38%

des accidents corporels de la route sont liés au travail



16%

des décès suite à accident de travail sont des accidents de mission



77 JOURS

jours d'arrêt en moyenne pour une victime d'un accident de la route professionnel

Source : INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGT/CT3/DSR/BPAL/2018/281 du 17 décembre 2018 relative à la prévention du risque routier professionnel

TOUS CONCERNÉS



6%

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS VOTRE SECTEUR SONT LIÉS AU **RISQUE ROUTIER**.

AIDE À DOMICILE

EMPLOYEURS, VOUS POUVEZ AGIR !

EVALUEZ LE RISQUE ROUTIER

COMME UN RISQUE PROFESSIONNEL À PART ENTIÈRE

Interrogez vous sur les circonstances de déplacements de vos collaborateurs :
Quand ? Pourquoi ? Comment ?

